



## Interview

Francis Parny est conseiller régional d'Île-de-France depuis 1998. Il a été vice-président chargé du sport et du tourisme entre 1998 et 2004, à la culture et aux nouvelles technologies entre 2004 et 2010. Il est de nouveau, depuis 2010, en charge du sport et des loisirs.

# Pour une intervention publique forte et concertée

## Les Cahiers – Quel est le contexte d'intervention de la Région en matière d'équipements et de services ?

Francis Parny – Depuis les premières lois de décentralisation, le champ d'intervention des collectivités s'est considérablement élargi dans les textes et dans les pratiques. Les Régions interviennent sur de multiples champs et notamment ceux des équipements et services avec l'ensemble des collectivités et dans un travail partenarial. Mais la situation francilienne est originale. Nous sommes aussi la région capitale. L'État y joue un rôle important. Cela complexifie les choix. Pour les transports par exemple, la Région ne peut corriger les carences notoires dont elle hérite sans disposer de moyens financiers accrus et d'un partenariat maintenu avec l'État. Dans le sport ou la culture, domaines de compétences partagées, l'État ne peut se retirer sans dommage. Les inquiétudes sont aujourd'hui nombreuses : poursuite de la révision générale des politiques publiques, gel des dotations d'État pour les trois prochaines années, suppression de la taxe

professionnelle qui diminue l'autonomie financière des collectivités, menace d'une remise en cause des financements croisés... Tout cela conduit à la réduction des budgets publics et risque de renforcer la tendance déjà lourde à la marchandisation des services notamment, par la systématisation du partenariat public-privé.

## L. C. – Quelles sont les priorités régionales en la matière ?

F. P. – La satisfaction des besoins de la population et la garantie d'un égal accès de toutes et tous doivent guider la Région et ses élus. Cela passe par un effort soutenu de réduction des inégalités géographiques et sociales.

La Région intervient à différentes échelles : elle répond à la demande de proximité exprimée par les Franciliens au travers de démarches contractuelles avec des élus locaux. Elle finance des équipements structurants portés par les départements et les intercommunalités. Elle est également présente sur la programmation d'équipements de niveau régional ou national. Enfin, elle doit soutenir les candidatures à certains grands événements sportifs ou culturels qui participent au développement économique de la région... L'ensemble de ces interventions doivent être conduites avec la

volonté d'une satisfaction durable des besoins. La réalisation des équipements, par exemple pour un événement exceptionnel doit être conçue en fonction de l'offre de service à venir. La question de la démocratie devient essentielle. C'est à l'ensemble des acteurs concernés de définir les contours d'un développement durable qui soit le fondement de l'intervention régionale.

## L. C. – Les modes d'intervention existants sont-ils adaptés ? Vont-ils évoluer ?

F. P. – Depuis plusieurs mandats, la Région s'est appuyée sur un principe de contractualisation avec les collectivités. Le développement des contrats régionaux et ruraux a largement contribué à renforcer le niveau d'équipement des collectivités territoriales. La Région a également mis en place des conventions d'objectifs avec les partenaires associatifs en capacité de rendre le service au plus près des habitants. Pour le

sport, il s'agit des ligues et comités sportifs régionaux. Pour la culture, ce sont les porteurs de projets artistiques. Ces partenaires associatifs travail-

lent avec les populations des territoires où ils interviennent, ils donnent du sens à l'action régionale d'équipement.

En matière d'investissement, les dispositifs doivent être améliorés pour permettre une plus grande réduction des inégalités territoriales. Pour cela trois notions-clés : structures démocratiques, schémas de cohérence des équipements et services, « critérisation » des aides.

La Région, comme elle est en train de le faire pour le sport en installant une « conférence régionale du sport », gagne à mettre en place des structures participatives où l'ensemble des acteurs sont présents. Outils pérennes, ils permettent de faire émerger des priorités d'action et facilitent les choix de la Région. Ces structures doivent s'appuyer sur la construction de schémas régionaux mettant en cohérence ces choix à partir de diagnostics partagés. Enfin, pour corriger les déséquilibres observés ou prendre en compte l'évolution des besoins, la Région doit « critériser » ses aides en s'appuyant sur divers indicateurs : richesse des communes, carences avérées, qualité environnementale des projets, innovation...

*« La satisfaction des besoins de la population et la garantie d'un égal accès de toutes et tous doivent guider la Région et ses élus. »*

Propos recueillis par Carole Delaporte, Gérard Lacoste et Claire Peuvergne